

**DEMANDE D'OFFRE DE PRIX/ APPEL A CONSULTATION
POUR DES SERVICES**

SERVICES DE

**Alimentation du site web de l'ANAPEC en contenu informatif sur la migration
de travail destiné aux candidat(e)s à la mobilité/migration de travail**

**DEMANDE D'OFFRE DE PRIX
N° : OIM/RBT/RFQ/2022/008**

Mission : Rabat, Maroc
11 rue Ait ourir, Souissi



Demande d'offre de Prix/ appel à consultation

L'Organisation internationale pour les migrations (ci-après dénommée l'OIM) se propose d'engager des Prestataires de service pour une mission d'alimentation du site web de l'ANAPEC en contenu informatif sur la migration de travail destiné aux candidat(e)s à la mobilité/migration de travail, dans le cadre du programme « Pour une approche globale de la gouvernance des migrations de main-d'œuvre et de la mobilité des travailleurs en Afrique du Nord (THAMM) » mis en œuvre par l'OIM au Maroc, pour laquelle cette demande d'offre de prix/appel à consultation est publiée.

Des informations complémentaires sur les services sont fournies dans les Termes de Références (TDR) ci-joints.

Les Prestataires de services seront sélectionnés sur la base des procédures de Sélection Qualité-Coût décrites dans cette Demande d'offre de prix.

La Demande d'offre de prix est constituée des documents suivants :

Section I. Instructions aux Prestataires de services ;

Section II. Termes de références ;

Les Propositions doivent être soumises par courriel à l'adresse : morocprocurement@iom.int au plus tard le **26 juin 2022 à 23h59**. Les propositions reçues tardivement ne seront pas acceptées.

Table des Matières

Section I - Instructions aux Prestataires de Services / Cabinets-conseils 3

Section II. Termes de référence Erreur ! Signet non défini.

Section I - Instructions aux Prestataires de services / Cabinets-conseils

1. Introduction

- 1.1 Seuls les Prestataires de services peuvent soumettre leurs Propositions technique et financière pour les services requis. Les Propositions constituent la base des négociations contractuelles devant aboutir à un contrat signé avec le cabinet-conseil sélectionné.
- 1.2 Les Prestataires de services ne doivent pas être engagés à une mission quelconque qui serait en conflit avec leurs obligations présentes ou passées vis-à-vis d'autres entités adjudicatrices, ou qui les placerait dans une position qui les empêche d'être en mesure de mener à bien la mission au mieux des intérêts de l'OIM.
- 1.3 L'OIM n'est pas tenue d'accepter toute proposition et se réserve le droit d'annuler le processus de sélection à tout moment avant l'attribution du contrat, et ce, sans encourir de responsabilité vis-à-vis des Prestataires de services

2. Manœuvres frauduleuses et coercitives

- 2.1 Le Règlement intérieur de l'OIM exige que le Personnel de l'OIM dans son ensemble, les soumissionnaires, fabricants, fournisseurs ou distributeurs se conforment aux normes les plus strictes en matière de déontologie pendant le processus de passation et d'exécution de tous contrats. L'OIM rejette toute proposition des soumissionnaires et peut, le cas échéant, mettre fin à leur contrat s'il est établi qu'ils se sont livrés à des manœuvres collusoires, frauduleuses ou coercitives. En vertu de ce règlement, l'OIM définit aux fins du présent paragraphe, les termes énoncés ci-dessous comme suit :
 - Est considéré comme acte de corruption le fait d'offrir, de donner, de recevoir ou de solliciter, directement ou indirectement, toute chose de valeur dans le but d'influencer l'action de l'Entité adjudicatrice/contractante pendant le processus de passation ou d'exécution du contrat ;
 - Est considéré comme acte frauduleux tout acte ou omission, y compris une fausse déclaration, qui sciemment ou par négligence, induit ou tente d'induire l'Entité adjudicatrice/contractante pendant le processus de

passation ou d'exécution du contrat, dans le but d'obtenir un avantage financier ou de se soustraire à une obligation ;

- Est considéré comme acte de collusion toute entente clandestine entre deux ou plusieurs soumissionnaires en vue de modifier artificiellement les résultats d'un processus de passation dans le but d'obtenir un avantage financier ou autre ;
- Est considéré comme acte de coercition le fait de porter atteinte ou de causer du tort, ou de menacer de porter atteinte ou de causer du tort, directement ou indirectement, à tout participant au processus de passation en vue d'influencer indûment ses activités pendant le processus de passation, ou d'affecter l'exécution d'un contrat.

3. Clarifications et amendements des documents de Demande d'offre de prix

3.1 À tout moment avant la soumission des propositions, l'OIM peut, pour quelque raison que ce soit, sur sa propre initiative ou en réponse à une clarification, modifier la Demande d'offre de prix.

3.2. Les Prestataires de services peuvent demander des clarifications sur toutes parties de la Demande d'offre de prix. La demande doit être adressée par **email sur l'adresse email suivante** : morocprocurement@iom.int

4. Préparation des Propositions

4.1 L'Offre du Prestataire de services doit comprendre les éléments suivants :

- a) la Proposition technique, et
- b) la Proposition financière.

4.2 La Proposition, ainsi que toutes correspondances y relatives partagées par les Prestataires de services et l'OIM doivent être en **français**. Tous les rapports préparés par le Prestataire de services doivent être en **français**

4.3 Les Prestataires de services sont appelés à fournir le prix de leur service en **MAD**

4.4 Les termes et la méthode de paiement doivent être clairement spécifiés.

5. Proposition technique

5.1 La Proposition technique doit fournir les informations suivantes :

- a) Une brève description du profil du Prestataire de Services et un résumé de l'expérience récente de chaque partenaire sur des missions similaires.
- b) Une description de la méthodologie de travail pour exécuter la mission

- c) La liste de l'équipe professionnelle proposée par domaine d'expertise, leurs positions et les tâches qui seraient confiées à chaque membre de l'équipe professionnelle
- d) Le CV du personnel professionnel proposé
- e) Un calendrier qui indique le temps proposé pour entreprendre les activités indiquées dans le plan de travail

6. Proposition financière

- 6.1 La Proposition financière doit comprendre tous les coûts afférents à la mission, ces coûts doivent être ventilés par activité, incluant a) rémunération du staff b) les dépenses tels transports, équipement, licences c) toutes les taxes applicables,

7. Évaluation

- 7.1 les Propositions seront évaluées sur la base de leur conformité aux Termes de référence et aux exigences de la Demande d'offre de prix
- 7.2 Une proposition est rejetée à ce stade si elle ne répond pas aux aspects importants des Termes de référence

8. Attribution du Marché

Le contrat sera attribué par voie d'un avis d'attribution.

Le Prestataire de services est censé commencer sa mission à la date du **04 juillet 2022**.

Demande d'offre de prix/ appel à consultation

Alimentation du site web de l'ANAPEC en contenu informatif sur la migration de travail destiné aux candidat(e)s à la mobilité/migration de travail

Termes de reference

1. Contexte

Afin de répondre aux défis liés à la mobilité de la main d'œuvre dans les pays d'Afrique du Nord, plusieurs initiatives sous-régionales ont été entreprises. En s'appuyant sur une approche holistique de la gouvernance et de la mobilité de la main-d'œuvre en Afrique du Nord, l'Organisation Internationale du Travail (OIT) et l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) ainsi que la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) et l'Agence belge de développement (Enabel) mettent en œuvre une initiative régionale visant à renforcer les mécanismes de protection des travailleurs(euses) migrant-e-s tout au long du cycle migratoire, qu'il s'agisse de travailleurs(euses) quittant la région ou venant y rechercher un emploi.

Financé par le Fonds Fiduciaire d'Urgence de l'Union Européenne pour l'Afrique (EUTF) et le Ministère Fédéral Allemand de la Coopération Économique et de Développement (BMZ), le programme comprend cinq objectifs spécifiques – dont quatre sont gérés conjointement par l'OIM et l'OIT – qui contribueront à améliorer la gouvernance des migrations des travailleurs(euses) migrant-e-s en Egypte, en Tunisie et au Maroc, à travers l'élaboration et la mise en œuvre de cadres politiques cohérents fondés sur les droits humains et les normes du travail constituant les éléments essentiels d'une gouvernance juste et efficace de la migration du travail. Le programme contribuera également à la préparation, à la mise en place et/ou à l'amélioration du cadre juridique relatif à la migration et à la mobilité légales en coopération avec les pays nord-africains ciblés et les États membres de l'Union Européenne (UE).

En raison des nombreuses opportunités d'emploi à l'étranger, le développement du placement à l'international constitue un axe prioritaire pour le Maroc. Dans cette optique, le programme prévoit le renforcement des systèmes officiels de matching des demandeurs d'emploi aux possibilités du marché du travail intérieur et à l'étranger, et également la préparation des travailleurs(euses) marocain(e)s désireux(ses) de migrer avant leur départ (Résultat immédiat 1.4).

2. Objectif de la consultation

L'objectif principal de la consultation consiste à donner accès aux chercheurs d'emploi à l'international visitant le site web de l'Agence nationale de promotion de l'emploi et des compétences (ANAPEC) à un contenu informatif permettant de faciliter la construction de leur projet de mobilité/migration de travail.

3. Etendue du travail et tâches spécifiques de la consultation

En étroite coordination avec les équipes de l'ANAPEC et de l'OIM, le/la consultant(e) aura pour mission de :

1. Proposer, sur la base d'une recherche détaillée auprès des sources officielles :
 - a. un contenu informatif en langue française sur la migration/mobilité de travail, comprenant des informations réelles, actualisées, pratiques, accessibles et

compréhensibles par la cible que sont les candidats à la migration de travail, couvrant l'ensemble des aspects nécessaires et importants pour la préparation d'un projet de migration/mobilité de travail ;

Ce contenu sera constitué :

- principalement de liens web vers les sources officielles d'informations concernant les programmes/opportunités de travail à l'étranger pour les travailleurs(es) marocain(e)s, par pays de destination, les aspects légaux et administratifs (permis de travail, etc.) spécifiques à chaque destination, et les informations sur « vivre et travailler » par pays, ainsi que toute information utile aux personnes intéressées par la migration de travail ;
 - mais également d'informations sous forme de texte concernant des aspects essentiels que les candidats/personnes intéressées par la migration de travail doivent connaître (ex : définition de la migration de travail, prérequis de la migration de travail, qu'est-ce que implique la migration de travail, autres aspects pertinents à proposer par le consultant). Et ce, selon un style de communication adapté au contenu de sites web et en cohérence avec la ligne éditoriale institutionnelle de l'ANAPEC ;
- b. Une arborescence d'affichage du contenu proposé ci-dessus structurée selon une logique pertinente permettant de retrouver l'information facilement par la cible utilisant le site.
2. Accompagner la coordination avec les équipes ANAPEC pour l'intégration du contenu informatif ci-dessus élaboré et validé par l'OIM et l'ANAPEC au niveau du site web ANAPEC et assurer la relecture/vérification ;
 3. Coordonner et faciliter l'organisation de formations/sessions d'information au profit des conseillers en emploi de l'ANAPEC sur 3 corridors (pays de destination) de mobilité/migration de travail des travailleurs(es) marocain(e)s, et ce, en concertation avec les équipes OIM, ANAPEC et les représentations des 3 pays concernés au Maroc. Contribuer à la préparation du support de ces formations/sessions d'informations. En cas de besoin, animer ces formations/sessions d'informations en groupes dans plusieurs villes du Maroc pour environ 120 conseillers ANAPEC.
 4. Elaborer des brochures d'information portant sur les formalités administratives (procédures de visa, de permis de travail, ...) et les aspects d'accueil/préparation du départ pertinents, au profit des employeurs d'un pays de destination prioritaire défini par l'OIM et des candidats retenus pour aller travailler dans ce pays.
 5. Participer et contribuer à l'organisation de réunions, rencontres et ateliers organisés par l'OIM et les parties prenantes clé afin d'assurer une concertation et une communication fluide avec ces dernières pendant le déroulement de la consultation.

4. Calendrier et livrables

La période de la consultation est prévue du **04 juillet 2022 au 31 octobre 2022**. Un calendrier provisoire est fourni ci-dessous. Toutefois, des ajustements peuvent être apportés si nécessaire.

Livrables

Les livrables attendus sont :

1. Une note méthodologique détaillée expliquant comment la mission sera réalisée ainsi qu'un plan de travail complet (maximum 10 pages) ;
2. Un contenu informatif sur la migration de travail (liens officiels et textes) y compris l'arborescence d'affichage du contenu sur le site de l'ANAPEC et suivi/vérification de l'intégration du contenu validé au niveau du site en question ;
3. Brochures d'information destinées aux employeurs d'un pays de destination prioritaire et aux candidat(e)s marocain(e)s retenu(e)s pour aller travailler dans ce pays, portant sur les formalités administratives (procédures de visa, de permis de travail, ...) et d'autres aspects pertinents d'accueil/de préparation du départ ;
4. Supports de formations/sessions d'informations au profit des conseillers en emploi de l'ANAPEC sur 3 corridors (pays de destination) de mobilité/migration de travail des travailleurs(es) marocain(e)s (programme, présentation Powerpoint, rapport...);

La structure des livrables doit être préalablement discutée et convenue avec l'OIM. Tous les livrables doivent être de qualité, soignés et mis en page.

Les tableaux, les cartes et les graphiques doivent être insérés dans le texte, et toute annexe de données supplémentaires doit être soumise en MS Excel avec les données, les tableaux et les graphiques utilisés dans le rapport. Les règles de l'« *IOM House style manual* » doivent être respectées pour la rédaction et notamment pour la bibliographie et les citations éventuelles.

Calendrier provisoire de la mission

	Étape clé	Date limite
1	Soumission des propositions (technique + financière) des prestataires intéressés	26 juin 2022
2	Signature du contrat par les deux parties et commencement de la mission	4 juillet 2022
3	Réunion de cadrage avec l'OIM et ANAPEC	08 juillet 2022
4	Présentation de la note méthodologique détaillée y compris le plan de travail complet (livrable 1)	15 juillet 2022
5	Soumission du livrable 2 : Contenu informatif sur la migration de travail (sous formes de liens officiels et de textes) y compris l'arborescence d'affichage du contenu sur le site de l'ANAPEC	30 juillet 2022
6	Soumission du livrable 3 : Brochures d'information sur les formalités administratives et autres aspects pertinents destinés aux employeurs d'un pays de destination prioritaire et aux candidat(e)s marocain(e)s retenu(e)s pour aller travailler dans ce pays	15 Aout 2022
7	Soumission du livrable 4 : Supports de formations/sessions d'informations au profit des conseillers en emploi de l'ANAPEC sur 3 corridors (pays de destination) de mobilité/migration de travail des travailleurs(es) marocain(e)s (programme, présentation Powerpoint, rapport...);	30 septembre 2022

5. Responsabilités de l'OIM

L'OIM effectuera les tâches suivantes pendant la mission :

1. Fournir les documents et/ou informations pertinent(e)s de l'OIM aux consultant-e-s;
2. Fournir la liste des principales des parties prenantes du programme, des partenaires techniques et des partenaires de mise en œuvre ;
3. Présenter les consultant-e-s aux principales parties prenantes du programme et fournir la documentation nécessaire pour leur permettre de s'acquitter de la tâche ;
4. Fournir des commentaires sur la note méthodologique et le draft de rapport ;
5. Assurer la supervision des activités des consultant-e-s.

6. Qualification et expériences demandée

Les candidats intéressés devront démontrer leur expérience dans les domaines suivants : employabilité, marché du travail international, migrations, droit du travail, sciences sociales. Le/la consultant-e doit présenter :

- Une expérience confirmée dans la consultation de projets, notamment dans le domaine de l'emploi au Maroc et à l'international, réglementation en relation avec l'emploi, et une expérience dans le domaine de la mobilité, la migration du travail et le placement à l'international ;
- Une connaissance des réglementations et du droit du travail international ;
- Une connaissance des spécificités du droit de travail, notamment pour les migrants des principaux pays de destination des travailleurs marocains ;
- Une bonne compréhension de l'employabilité et de la migration de main d'œuvre dans le contexte marocain et nord-africain ;
- Une bonne compréhension des politiques et cadres juridiques nationaux et régionaux relatifs à la migration au Maroc, en Afrique du Nord, au Moyen-Orient, dans l'UE, au Canada, etc. ;
- Des compétences et expériences démontrées dans les méthodes de recherche documentaire/scientifique ;
- D'excellentes capacités de rédaction en français ;
- De solides capacités conceptuelles et analytiques ;
- Des capacités démontrées à livrer des études de qualité dans des délais serrés ;
- Des capacités à naviguer à travers différentes idées ou perspectives pour parvenir à un jugement indépendant.

7. Procédures de soumission

Les prestataires intéressés par cet appel à consultation doivent soumettre leur proposition (technique et financière) ne dépassant pas 8 pages comprenant :

- Un CV complet en langue française, comprenant la liste des consultations précédentes de projets, uniquement les consultations similaires ;
- Une note de cadrage de la consultation clarifiant la méthodologie et l'approche suivies et le plan de travail (chronogramme) ;
- Une proposition financière (détaillée par activité et par nature de dépenses et incluant le calcul homme/jour) ;
- Tout autre document pouvant servir de support à la candidature (liste des publications, rapports, études, etc. en lien avec la prestation demandée).

Les cabinets de conseils et/ou consultants qui démontrent une capacité à fournir un travail de qualité dans des délais et à des coûts raisonnables seront pris en compte.

Les candidatures devront être envoyées à l'adresse électronique : **moroccoprocurement@iom.int** en indiquant en objet « Formation sur la collecte et la gestion des données migratoires au profit des membres des comités de programme de la SNIA » au plus tard le **26 juin 2022 avant minuit**.